

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du Mardi 29 Mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-neuf du mois de mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de BIRON, légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu habituel de ses séances, en nombre prescrit par la loi, sur la convocation régulière adressée par le Maire, par courriel, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales. La séance est présidée par le Maire, Monsieur Benoît POURTAU-MONDOUTEY.

Date de la convocation : 25 Mars 2022.

**Etaient Présents** : Messieurs et Mesdames Maud FERREIRA, Fabrice ARMENGOL, Jean ARROZES, Danielle BEZIADE, Annick MAITREJEAN Marie-Ange MASSEY, Jérôme NEGRE, Véronique IRLLES, Francis LACAVE-BOUCHÉ, Laurent TAPIN, Jean-François TREDJEU.

**Etaient Excusés** : Messieurs, Pierre COUTURE, Nicolas LABORDE.

**Secrétaire de séance** : Madame Véronique IRLLES.

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum étant atteint ;

Le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire de séance : Madame Véronique IRLLES.

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu de la précédente séance (14 Décembre 2021), joint à la convocation.

Document approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Examen de l'ordre du jour :**

**1 – 1 Approbation des Comptes de Gestion – Budget Principal et Budget Annexe :**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnée des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que les comptes de gestion du budget principal de la commune et du budget annexe dressés pour l'exercice 2021, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**2 – Vote du Compte Administratif du Budget Principal :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle BEZIADE, adjointe au Maire fait procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

**Section d'investissement :**

Dépenses	Prévues :	458 375,00
	Réalisées :	405 839,04
	Reste à réaliser :	9 796,96

Recettes	Prévues :	458 375,00
	Réalisées :	219 780,40
	Restes à réaliser :	0

**Section de fonctionnement :**

Dépenses	Prévues :	750 532,85
	Réalisées :	361 385,13

Recettes	Prévues :	750 532,85
	Réalisées :	719 904,62

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	Excédent	- 186 058,64
Fonctionnement :	Excédent	358 519,49
Résultat global :	Excédent	175 460,85

**3 – Affectation des résultats 2021 du Budget Principal :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Benoît POURTAU-MONDOUTEY Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2021 comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement :	332 545,28
- un excédent reporté de :	25 974,21

**Soit un résultat de fonctionnement cumulé de : 358 519,49**

- un déficit d'investissement de :	186 058,64
- un déficit des restes à réaliser de :	9 796,96

**Soit un besoin de financement de : 195 855,60**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

**RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT 358 519,49**

**AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 195 855,60**

**RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 162 663,89**

**RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DEFICIT : 186 058,64**

**4 – Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2021 :**

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
  - les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année,
  - l'absence de vote du taux pour la Taxe d'Habitation qui en cours de disparition mais la part de TFB du département est réservée à la commune en compensation, après application d'un coefficient correcteur qui se traduit par une sous-compensation (- 15 222) ;
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **201222 €uros**.

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de maintenir les taux votés en 2021.

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

TAXES	Taux votés 2021	Taux Votés en 2022	Bases 2022	Produit 2022
F.B	23,47	23,47 (*)	834 200	195 787
F.N.B.	32,94	32,94	16 500	5 435
			<b>TOTAL</b>	<b>201 222</b>

(\*) Taux départemental 2020 (13,47) + Taux communal 10 %

#### **5 – Vote du budget primitif 2022 – Budget Principal :**

Après lecture détaillée par section, le budget primitif approuvé à l'unanimité des membres présents s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

##### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 458 553,44

Recettes : 458 553,44

##### **Section d'Investissement**

Dépenses : 324 049,80

Recettes : 324 049,80

#### **6 – Vote du Compte Administratif 2021 – Budget annexe du Lotissement :**

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Madame Danielle BEZIADE, adjointe au Maire fait procéder au vote du Compte Administratif de l'année 2021 du budget annexe du Lotissement Bacqué qui se résume comme suit :

##### **Section d'investissement :**

Dépenses	Prévues :	122 534,59
	Réalisées :	25 179,14
	Reste à réaliser :	0

Recettes	Prévues :	122 534,59
	Réalisées :	25 179,14
	Restes à réaliser :	0

##### **Section de fonctionnement :**

Dépenses	Prévues :	442 267,63
	Réalisées :	341 911,85

Recettes	Prévues :	442 267,63
	Réalisées :	341 911,85

##### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	Excédent	0
Fonctionnement :	Excédent	0
Résultat global :	Excédent	0

Elle précise que ces résultats tiennent compte de la vente (fictive) du lot N° 28 au prix de 80 000 € TTC au budget général et des écritures d'ordres qui s'y rattachent afin de clôturer ainsi ce budget qui génère un excédent versé au budget général de 340 836,85 €.

#### **7 – Vote du Budget Primitif 2022 :**

Bien que le solde du compte administratif soit à zéro, il convient de procéder à la régularisation de l'écriture relative à l'achat de l'assiette du terrain au travers du budget primitif 2022 comme suit :

## Section de Fonctionnement

Dépenses : 85 531,85

Recettes : 85 531,35

## Section d'Investissement

Dépenses : 0

Recettes : 0

### Question – Informations diverses – Tour de table des commissions :

#### Urbanisme :

DDTM : Rencontre à Pau des agents instructeurs de la DDTM avec la responsable du service urbanisme de la CCLO, jeudi 31 mars au sujet des secteurs constructibles de la commune inondables avec pour référence l'atlas de la crue centennale.

CORINSUD : projet d'installation de la société sur le site appartenant à M. Michel MINGUEZ (Millénium Loisirs).

**Gestion des eaux pluviales- Diagnostic (Phase 1)** : Le bureau HEA a réalisé les schémas Directeurs de Gestion des Eaux pluviales des 11 communes adhérentes au syndicat Gave et Baïse. Le diagnostic a été présenté lors d'une réunion à la CCLO le 25 mars.

Sur la commune de Biron, les terrains sont défavorables a priori pour l'infiltration d'eaux pluviales du fait de la configuration d'une nappe peu profonde et de terrains peu perméables.

Deux problèmes ont été recensés avec des propositions d'aménagement :

- Route de Brassalay, avec un niveau de vulnérabilité moyen (niveau d'aléa 2/3 – débordement important sur une surface notable 0,13 < h 0,5m).

La RD 71 a connue des inondations récentes du fait du débordement du fossé. Ce fossé descend du coteau où les pentes sont fortes induisant des apports hydrologiques rapides.

Le mauvais entretien du fossé et l'angle du dalot sont des facteurs aggravants concernant la capacité du fossé et l'alimentation du dalot.

- Au niveau du 10 rue La Carrère, l'accès subit du ruissellement provenant des champs et coteaux en amont lors d'orages ou de pluies de longue durée. Le fossé principal traverse la propriété et rejoint le réseau pluvial rue la Carrère. La voirie est régulièrement inondée au droit de la propriété et les canalisations actuelles sur la RD9 ne permettent pas de faire transiter la totalité de ce qui arrive des coteaux.

La proposition consiste à réorienter une partie des écoulements du coteau vers le fossé à l'Est, peu utilisé ainsi qu'un approfondissement et recalibrage du fossé sur 400 ml.

En revanche, absence de risque d'inondation générés par les cours d'eaux.

**Eclairage public** : modifier les créneaux horaires.

Groupes de travail : Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à se constituer en groupe de travail pour examiner les projets de faisabilité sur le terrain situé à proximité de la Mairie, ainsi que celui du lotissement Bacqué (lot n° 28).

**Ordures ménagères- tri sélectif** : pour tenir compte de la suppression d'une tournée de collecte des ordures ménagères, de la suppression de la collecte en porte à porte des déchets verts pour les personnes âgées de – 70 ans, maintien de la collecte à 2 fois/semaine pour l'hypercentre Orthez et Mourenx. Une baisse peu significative du taux TEOM a été voté lors du dernier conseil communautaire par la CCLO.

Le Taux unique de 10,5% est resté inchangé depuis sa mise en place en 2017. Il passe à 8,90 % (voté à la majorité 83 voix pour et 3 abstentions dont celle de M. le Maire).

Plus aucune n'étant inscrite à l'ordre du jour, ni appelée des membres présents, la séance est levée à 21h45

Le Maire,



Benoît POURTAU-MONDOUTEY

